



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

PRÉSIDENTS DE TRIBUNAUX
ET PROCUREURS

Les magistrats devront rencontrer les nouveaux maires

Dans une circulaire adressée à tous les présidents de tribunaux et procureurs, le garde des Sceaux, Gérald Darmanin, leur demande de rencontrer rapidement les maires nouvellement élus pour « leur présenter leurs prérogatives ».

Signée le 25 mars, cette circulaire repérée par La Gazette des communes s'adresse aux présidents des cours d'appel et des tribunaux judiciaires ainsi qu'aux procureurs.

Il leur est rappelé que l'action des maires « est déterminante tant pour prévenir la délinquance que pour assurer l'exercice (des) libertés publiques ». Aussi, le ministre de la Justice juge « essentiel » que les maires nouvellement élus soient « accompagnés » et éclairés sur « l'articulation de certaines de leurs missions avec celle de l'autorité judiciaire ».

Il est donc demandé aux magistrats « d'organiser une rencontre dans les meilleurs délais » (« dans les deux mois prochains », a ajouté le ministre à la main) pour leur présenter leurs prérogatives notamment en tant qu'officiers de police judiciaire et d'état civil.

Réunion de présentation et de sensibilisation

Les procureurs, en lien avec les préfets, devront réunir les maires (nouvellement élus ou pas) pour « leur présenter les attributions qu'ils exercent au nom de l'État ». Cette réunion est, rappelons-le, une obligation légale prévue par l'article L2122-34-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le ministre propose de mettre à l'ordre du jour de ces réunions, au-delà de la présentation des attributions des maires en tant qu'officier d'état civil, prévue par la loi, « les attributions du maire en matière de prévention de la délinquance ». Ils devront être « sensibilisés à l'importance de la tenue des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance », note le ministre, et avertis de « la nécessité de développer l'offre de postes de travail d'intérêt général pour favoriser l'insertion professionnelle ».

Gérald Darmanin souhaite également que

cette réunion soit l'occasion d'évoquer les attributions du maire en matière de police judiciaire. En matière de police municipale, il est rappelé que « l'efficacité du continuum de sécurité doit passer par la formalisation de conventions de coordination dont les procureurs de la République sont signataires, afin d'instaurer un climat de confiance mutuelle ».

« Immersion »

Les maires, poursuit le ministre, doivent avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la justice. Il est donc conseillé aux magistrats d'organiser des « journées d'immersion au sein des juridictions », pendant lesquelles les maires pourraient assister aux audiences afin « d'illustrer la réalité quotidienne de l'activité juridictionnelle » et de « lever les incompréhensions mutuelles ».

Le ministre ne propose pas, ce qui est peut-être dommage, la réciproque, à savoir des journées « d'immersion » des magistrats dans le quotidien des maires, ce qui pourrait peut-être aussi permettre de lever quelques « incompréhensions ».

Le ministre encourage les magistrats à signer avec les maires des « protocoles » sur l'échange d'informations, et à leur rappeler « leur droit à être informés des suites réservées aux signalement effectués ». Les maires peuvent également être informés par écrit en cas de condamnation d'une personne qu'ils emploient (article 11-2 du Code de procédure pénale).

Enfin, Gérald Darmanin rappelle que depuis

la loi du 21 mars 2024 sur la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, le procureur peut (dans les communes de 1 000 habitants et plus) utiliser un espace (panneau) mis à disposition par la commune pour « diffuser toute communication en lien avec les affaires de la commune ».

Franck Lemarc

(Source: Maire info) ■

Fin de location gérance

La location-gérance du fonds de commerce de licence de taxi dénommé ADS TAXI N°1 MOLAY 39500 + VEHICULE RENAULT KADJAR FH-521-JZ, sis et exploité à MOLAY 39500, consentie par acte en date du 14/11/2024 à RANCHOT par M. Pierre PROTET demeurant 46 BIS GRANDE RUE, 21170 SAMEREY, propriétaire dudit fonds, au profit de SAS MAT TAXI, SASU au capital de 7 000 €, 14 RUE DE GRAY 39700 RANCHOT, 847 846 862 RCS LONS LE SAUNIER, a pris fin à la date du 30/06/2026.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date CHAMPAGNOLE du 24 mars 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RIGOLET
Siège : 7 RUE DU GENERAL LECLERC, 39300 CHAMPAGNOLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : L'acquisition de terrains en vue de la construction de locaux à usage professionnel, commercial ou d'habitation, agricole et autres et/ou l'acquisition de tels locaux en vue de la location ou de la mise à disposition de ces biens au profit des associés qui s'en réserveraient la jouissance ; L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la construction, la propriété directement ou indirectement de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la société pouvant recourir, dans le cadre de la réalisation de son objet, à tous modes de financements en vue de ces acquisitions ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Tom RIGOLET demeurant 6B rue Marandet, 39300 LE PASQUIER
Directeur général : Monsieur Tré RIGOLET demeurant 2 Rue du Pô, 39300 CHAMPAGNOLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER

Département du Jura
Arrondissement de LONS LE SAUNIER

MAIRIE DE CERNANS

Canton d'ARBOIS

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de CERNANS en date du 10 mars 2026, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 30 mars 2026 au 30 avril 2026 inclus.

Monsieur Bernard VANDAELE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
- Un dossier sera déposé à la Mairie de CERNANS aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de CERNANS lequel les annexera au registre.
- Pour toutes demandes d'informations ou d'observations, celles-ci pourront être formulées par mail à : commune-de-cernans@orange.fr

- Un registre numérique sera hébergé sur le site internet de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins à l'adresse suivante : <https://www.ccoeurdujura.fr/enquetes-publiques>
- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de CERNANS le lundi 30 mars 2026 de 9h00 à 12h00, le mardi 14 avril 2026 de 14h00 à 16h00 et le jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 17h00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le 10 mars 2026
Le Maire,
Denis MOREL

EUROMENUISERIES

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros.
Siège social : 18 Chemin des Baraques,
39120 LE DESCHAUX
883 448 292 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente



LE CHEVAL BLANC

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Pont de Gratteroche
39300 VANNOZ
880 865 175 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 19 mars 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, a remplacé à compter du même jour, la dénomination sociale "LE CHEVAL BLANC" par "IMMOGROOVE", a transféré le siège social de VANNOZ (39300) - Pont de Gratteroche à SAINT GERMAIN EN MONTAGNE (39300) - 7 rue des Sorbiers à compter du même jour, a modifié l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; la location saisonnière et la location à l'année de deux gîtes meublés situés à VANNOZ (39300) - Pont de Gratteroche, destinés à l'hébergement de vacanciers ou à des fins résidentielles ou professionnelles, ainsi que l'entretien, la gestion, l'aménagement et la rénovation desdits gîtes ; la location de matériels événementiels et l'organisation d'événements ; l'organisation, la production, la diffusion et la promotion de spectacles vivants sous toutes leurs formes, notamment des concerts, les pièces de théâtre, les spectacles artistiques, les festivals, ainsi que la gestion d'événements culturels ; la prise de participation en France et à l'étranger, dans toutes sociétés, affaires, entreprises existantes ou à créer, par tous moyens et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association ou autrement ; la gestion et l'administration de ces participations, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la Société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Dylan MENETRIER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Dylan MENETRIER, demeurant à SAINT GERMAIN EN MONTAGNE (39300) - 7 rue des Sorbiers.

Pour avis,
La Gérance

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "SELARL RUEZ & Associés, notaires", titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 25 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la entre : Monsieur Jean-Yves THOMAS, retraité, et Madame Françoise Simone BEAU-RUEL, retraitée, demeurant ensemble à PLEURE (39120) 21 Rue du Stade. Monsieur est né à LUGANVILLE - SANTO (NOUVEL-LES-HEBRIDES) (VANUATU) le 16 juin 1952. Madame est née à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) le 19 février 1949. Mariés à la mairie de PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 23 décembre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous les deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "SELARL RUEZ & Associés, notaires", titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 23 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Roland Louis Alphonse BERTHELIER, retraité, et Madame Elisabeth Emilienne GIRARD, retraitée de l'EN, demeurant ensemble à BIEFMORIN (39800) 5 Rue des Beaux Champs. Monsieur est né à LES HAYS (39120) le 12 mai 1951. Madame est née à CHAMPROUGIER (39230) le 12 février 1953.

Mariés à la mairie de CHAMPROUGIER (39230) le 20 juillet 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



DB CONCEPT PISCINE S.A.S.

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 48 route de Champagnole
39300 VERS EN MONTAGNE
Siège de liquidation :
25 place du Chalet
39300 VERS EN MONTAGNE
983 742 479 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 mars 2026 à VERS EN MONTAGNE (39300) - 25 place du Chalet, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Mariou DARBON demeurant à VERS EN MONTAGNE (39300) - 25 place du Chalet, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière, quitte de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis,
Le Liquidateur

CHATEAU DE CLAIRVANS

Société à responsabilité limitée au capital de 130 500 euros
Siège social : Château de Clairvans
39380 CHAMBLAY
350 364 162 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 06/02/2025 et du PV de la gérance en date du 17/03/2026, le capital social a été réduit d'une somme de 67 770 euros, pour être ramené de 130 500 euros à 62 730 euros par rachat et annulation de 2 259 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cent trente mille cinq cents euros (130 500 euros)."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 62 730 euros."
Pour avis,
La Gérance

AGRI CONSEIL 39

VERNE

Siège social : 10 Rue Vernier
21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital social de 313.000 €
R.C.S. Dijon n° 792 388 837

Par décision du 27-03-2026, l'associé unique a décidé à compter du 01-04-2026 :

- de nommer Madame BOURGEOIS Emeline cogérante pour une durée illimitée

- de transformer la société en GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN dénommé "GAEC DES EPINES ROUGES", Société Civile Particulière, sans création d'un être moral nouveau. GAEC agréé le 17-02-2026 sous le n° 39-1374. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

- de transférer le siège social à : 1 Rue du Verger - 39320 MONTREVEL. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

GAGNEZ DU TEMPS !

PUBLIEZ VOS ANNONCES EN TOUTE AUTONOMIE

24h24 - 7j/7

juragricole.com/les-annonces-legales/

Scannez-moi





annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

SCP BUSCOZ-REVERCHON,
Notaires associés à SAINT-CLAUDE
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Agnès BUSCOZ, Notaire Associé de la SCP « Agnès BUSCOZ et Jean-Louis REVERCHON, notaires associés », titulaire d'un office notarial à SAINT-CLAUDE (39200), 29-31 rue du Prê, le 14 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI DV IMMO.
Siège social : VILLARD-SAINT-SAUVEUR (39200) 1 Sur l'Eglise, Le Villard. Durée : 99 années
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).
Apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Enzo DOGLIANI et Madame Manon VUILLAUME, demeurant à VILLARD-SAINT-SAUVEUR (39200) 13 route de la Faulcille.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le notaire.

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Jura Agricole et Rural du 20/02/2026 concernant SOC CIV A MARIE - J PAUL CHANTAL PIERRE. Il fallait lire : SOC CIV A MARIE - J PAUL CHANTAL PIERRE SAS au capital de 803182 € (ancien) Siège social : 100 rue du haut-jura 39170 Lavans-lès-Saint-Claude 341 110 575 RCS de Lons-le-Saunier. Suite à la décision collective des associés du 06/02/2026, confirmée par la présidence en date du 23/03/2026, le capital social est porté à 292 198 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Charlotte LAURENT, notaire à LONS LE SAUNIER, 13, rue Louis Rousseau, le 24 mars 2026, en cours d'enregistrement au SPFE DU JURA, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « MAÏMO ».
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

OBJET : La SOCIETE a pour objet :

- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- la transmission et l'organisation du patrimoine familial ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- la mise à disposition des biens immobiliers détenus par la SOCIETE au profit d'un ou plusieurs associés ;
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

CAPITAL SOCIAL : SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (780 000,00 €), divisé en 780000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 780000.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

SIÈGE SOCIAL : CESANCEY (Jura), 29 Rue de Penu.
RCS : LONS LE SAUNIER (Jura).
ASSOCIÉS :
Monsieur Philippe René DALLOZ, demeurant à CESANCEY (39570), 29 rue de penu,
Né à SAINT-CLAUDE (39200), le 13 décembre 1959. Epoux de Madame Laurence Géraldine Geneviève JALLEY.
Et Madame Laurence Géraldine Geneviève JALLEY, demeurant à CESANCEY (39570), 29 rue de penu, Née à LONS LE SAUNIER (39000), le 5 mars 1975. Epouse de Monsieur Philippe René DALLOZ.
APPORTS EN NUMÉRAIRE :
TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (390 000,00 €) par M. Philippe DALLOZ
TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (390 000,00 €) par Mme Laurence JALLEY
Co-gérants : M. Philippe DALLOZ et Mme Laurence JALLEY, associés sus-nommés.
Agréments des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESNAY du 26 mars 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JUET REMI MENUISERIE
Siège social : 5 Rue Du Ruisseau 39600 MESNAY
Objet social : La pose et l'installation de terrasses en bois ou en matériaux composites ; La pose de bardages en bois ou composites ; La pose et l'assemblage de carports, pergolas, abris extérieurs ou structures similaires, hors fabrication, comprenant la réalisation ; La pose de menuiseries extérieures, notamment fenêtres, portes, portes-fenêtres, baies vitrées, et portes de garage ; La pose de volets roulants, battants ou coulissants ; La pose de clôtures, barrières, clôtures et éléments extérieurs en bois ou matériaux assimilés ; La réalisation de petits travaux de reprise ou de réparation de couverture, exclusivement dans le cadre de prestations de sous-traitance ; La pose et l'installation d'agencements intérieurs, notamment cuisines, dressings, placards et mobiliers sur mesure ou préfabriqués ; Les travaux préparatoires nécessaires à l'installation d'agencements, La pose de lambris, frises, etc., Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Rémi JUET, demeurant 5 Rue Du Ruisseau 39600 MESNAY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

EURL PONSOT PIERRE COUVERTURE ZINGUERIE

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Ville Brise 39120 GATEY
949442230 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE MODIFICATION

En date du 17 janvier 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de 4 rue Ville Brise - 39120 GATEY à l'adresse suivante : 5148 rue du 19 Mars 1962 - 39140 COSGES
Avec effet rétroactif au 17 janvier 2026. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de LONS LE SAUNIER.

Pour avis et mention.
Pierre PONSOT, gérant

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES NOMONTS

Siège social : 170 Chemin de Nomont MONCHAUVIER 39230 SAINT-LAMAIN
Société civile au capital social de 54.000 €
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER n° 815 004 478

Par décision du 06-03-2026, les associés ont décidé de nommer M. GAGNEUX Guillaume, demeurant : 20 Route de Mantry - 39230 SELLIERES cogérant rétroactivement à compter du 01-03-2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis, la gérance.

AGRI CONSEIL 39

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 31-03-2026 a été constituée une société d'une durée de 50 ans l'EARL SYLVAIN BAILLY, Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par la Loi du 11 juillet 1985 au capital de 513.820 € ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article au sens de l'article L311-1 du Code Rural ainsi qu'accessoirement l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle a la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés ; de la même manière, que conformément à l'article L320-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la société pourra exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, dont le siège social est : 23 Rue du Doubs - Hôtélans - 39120 LONGWY-SUR-LE-DOUBS, ayant pour gérants M. BAILLY Sylvain, demeurant 23 Rue du Doubs - Hôtélans - 39120 LONGWY-SUR-LE-DOUBS, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER (Jura). Apports nets : 513.820 €. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, La gérance.

OFFICE CERRI-MENTEUR
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.c.v.)
Svt acte reçu par Me Perrine CERRI notaire associée de la SELAS "Office CERRI MENTEUR, Notaires associés" titulaire d'un office notarial dt le siège est à POLIGNY (39), 6 rue du Champ de Foire
Et dont l'office est immatriculé à la CRP-CEN sous le n° 39028 office notarial n° 39028, le 20 mars 2025 Monsieur Moussa Kalimi NABATI, Retraité, et Madame Simone Michèle BENAINOUS, Retraitee, demeurant ensemble à BESAIN (39800), 1, rue Battan, mariés à la mairie de PARIS (75016), le 15 mars 1974, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont adopté le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Perrine CERRI, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

In Extenso
Experts-Comptables
70000 VESOUL

ARC JURASSIEN IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée eau capital de 1 000 euros
Siège social : 90 Avenue de la Marseillaise 39000 LONS LE SAUNIER

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONS LE SAUNIER du 13 mars 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ARC JURASSIEN IMMOBILIER
Siège social : 90 Avenue de la Marseillaise, 39000 LONS LE SAUNIER
Objet social : Agence immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, location, toutes ventes et prestations se rapportant à l'objet social
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas PONSOT, demeurant 48 Avenue de la République 39300 CHAMPAGNOLE, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis La Gérance

SCP BUSCOZ-REVERCHON,
Notaires associés à SAINT-CLAUDE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Agnès BUSCOZ, Notaire Associé de la SCP « Agnès BUSCOZ et Jean-Louis REVERCHON, notaires associés », titulaire d'un office notarial à SAINT-CLAUDE (39200), 29-31 rue du Prê, le 11 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : LAMOURENCEL.
Siège social : SAINT-CLAUDE (39200) 39 rue de la Poyat.
Durée : 99 années
Capital social : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).
Apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Monsieur David TISSEBRE et Madame Elodie MIGOT, demeurant à SAINT-CLAUDE (39200) 39 rue de la Poyat.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis Le notaire.

LEGALTYS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

LA VOUIVRE

Société civile immobilière au capital de 40 000 euros
Siège social : 26 rue Nicolas Appert, 39800 POLIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Poligny du 30 mars 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA VOUIVRE
Siège social : 26 rue Nicolas Appert, 39800 POLIGNY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation, la construction et la vente, à titre civil, par tous moyens directs ou indirects (et notamment par voie de construction, échange, apport, location, prise ou mise à bail, prise ou mise en gérance, prise ou mise en jouissance à titre onéreux ou gratuit, souscription, ou autrement), de tous droits et biens immobiliers et accessoirement mobiliers, de toute nature (et notamment terrains, immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, et accessoirement, actions, obligations, parts sociales, portefeuilles de valeurs mobilières et placements de capitaux sous toutes formes), et notamment une maison d'habitation cave sise 13 Chemin des Vignes, 39190 Rotalier. L'achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de ces sociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens.
Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite de toutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier.
L'obtention de tout financement, ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, avec ou sans garanties, hypothécaires ou autres, destiné au financement des opérations décrites au présent article, incluant tous travaux d'aménagement, de réfection ou autres.
La constitution de toute sûreté et garantie, réelle ou autre, et notamment d'hypothèque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 40 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Guillaume HUTIN, demeurant 160 rue Désiré Monnier, 39210 Plainoiseau
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois cinquièmes des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier

Pour avis La Gérance

LAVAGE 66

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social : 76 chemin du Verger Judan, 39570 CHILLE
Siège de liquidation : 76 Chemin Verger Judan, 39570 CHILLE
800 714 529 RCS LONS LE SAUNIER

Par DAA en date du 19.03.2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19.03.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Didier POITEVIN, demeurant 105 Calle Dinamarca - 17490 PALAU SAVERDERA (Espagne), exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 76 Chemin Verger Judan 39570 CHILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis Le Liquidateur

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Franck POMMIER, notaire associé à LONS LE SAUNIER, office notarial n°39062, le 30/03/2026, M. Alain Jean Jacques BERNAT né à REVIGNY SUR ORNAIN (55800) le 08/05/1949 et Mme Marie-Claude Henriette MUYARD née à SOUK-AHRAS (Algérie), le 13/01/1949, demeurant à LOUHANS (71500), 109 rue de Beaufort, mariés à ARBOIS (39600) le 16/09/1972 sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, ont modifié ce régime pour adopter la communauté universelle. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit de commissaire de justice auprès de Me Franck POMMIER, notaire à LONS LE SAUNIER (39000), 12 Avenue du 44^{ème} Régiment d'Infanterie.

Pour avis et mention.

NOTEZ-LE

Dernier délai pour la parution de vos annonces légales le mardi 17h POUR UNE PARUTION PAPIER LE VENDREDI

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE SUR NOTRE SITE INTERNET :

juragricole.com/les-annonces-legales/

Ou scannez ce QR-code



FORMEZ-VOUS AVEC L'ADFA

Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul

Objectif : Obtenir ou renouveler pour 5 ans son certificat individuel d'application des produits phytosanitaires. Pour plus d'information sur la voie du test seul, nous contacter.

Public/pré requis : professionnels agricoles.

Durée, date et lieu : 2 heures. 21 avril (10h-12h) ou 30 juin (10h-12h) à Lons-le-Saunier

Tarif : 90€

Responsable de test : Thomas Sprenger

Reconstituer naturellement un couvert prairial avec les caractéristiques souhaitées

Objectif : Evaluer l'état d'un couvert prairial au regard de ses objectifs et être capable d'identifier le rôle joué par le climat, le sol et ses pratiques dans son évolution.

Intervenant : Maxime Boillot (ingénieur agronome et formateur, Scopela)

Public/pré requis : Eleveurs et éleveuses

Durée, date et lieu : 1 jour, 23 avril, secteur Parc Naturel du Haut-Jura

Tarif : Vivea 35€

Responsable de stage : Isabelle Couet

MAEC BFC - Initiation à la botanique et à la bioindication sur les prairies naturelles de montagne

Objectif : connaître la Mesure Agri-Environnementale et Climatique « biodiversité floristique » et ses caractéristiques. Etre capable de reconnaître les espèces végétales typiques de son territoire et utiliser la bioindication pour apprécier l'équilibre agroécologique d'une prairie.

Intervenants : Rémi Collaud (Ecologue botaniste. Collaud Expertises Ecologiques) - Marie Lemoine (Chargée de mission Agriculture. Parc Naturel du Haut-Jura)

Public/pré requis : Agriculteurs et agricultrices, tous types d'élevage. Aucun prérequis.

Durée, date et lieu : 1 jour, 5 mai 2026, secteur Parc Naturel du Haut-Jura

Tarif : Vivea : 35 €

Responsable de stage : Isabelle Couet

Renseignements : ADFA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljou - BP 40417 - 39015 Lons-le-Saunier - Tél. 03.84.35.14.30
Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADFA du Jura sur adfa39.fr